

L'injonction sociale à la virilité et à l'hétérosexualité encourage, chez les garçons, le refoulement de l'intime et de la sensibilité. Elle les incite à l'agressivité, à la compétition, à la témérité, mais également aux conduites sexistes, homophobes et violentes.

Sylvie Ayrat, Professeure agrégée, docteure en sciences de l'éducation, a développé des axes de recherches concernant la sanction et le genre, les comportements virilistes et les facteurs intervenant sur ces comportements.

À l'occasion d'un Petit-déjeuner du Pôle, elle s'est attachée à montrer l'urgence d'enrayer les mécanismes institutionnels qui, non seulement conduisent à accepter et perpétuer des pratiques en contradiction avec le traitement égalitaire des sexes mais, de plus, rendent difficile sinon impossible la prise en compte des effets pervers que ces pratiques entraînent sur la construction de l'identité sexuée des garçons et des filles.

Sa réflexion, étayée par la recherche menée récemment par ses soins sur cinq collèges de Gironde aux caractéristiques socioscolaires différentes et portant sur près de 5900 sanctions, révèle que les garçons instrumentalisent la punition pour se démarquer hiérarchiquement du féminin, y compris à l'intérieur de la catégorie « garçons » : 80% des élèves punis sont de sexe masculin. L'appareil punitif scolaire, en les stigmatisant par la punition, les consacre dans une identité masculine caricaturale, renforçant lui-même ce qu'il prétend combattre.

SYLVIE AYRAL

En préambule, il est important de souligner que la recherche, réalisée au sein de plusieurs établissements scolaires, visait à analyser les problèmes de comportements et les conduites asociales des garçons à travers l'étude des sanctions, ainsi que les effets pervers potentiellement pathogènes

qu'une construction stéréotypée de l'identité masculine peut entraîner chez certains garçons à court ou long terme. Elle ne consistait ni à remettre en question l'utilité de la sanction, ni à remplacer un sexisme anti-féminin par un sexisme anti-masculin.

'injonction au traitement égalitaire des sexes à l'épreuve de la sanction : théorie et pratiques

UNE ASYMÉTRIE SEXUÉE MASSIVE DANS LA RÉPRESSION INSTITUTIONNELLE

Le principe absolu du traitement égalitaire entre filles et garçons au sein de l'école, régulièrement évoqué à travers la parution de circulaires ministérielles et rectorales, démontre que le sujet est une préoccupation forte de l'Éducation Nationale. Ainsi, le Bulletin Officiel de l'Éducation nationale du 21 mai 2009 rappelle que « la communauté éducative doit faire preuve de la plus grande vigilance, de la plus grande fermeté à l'égard de toute les formes de racisme, antisémitisme, homophobie et sexisme ». Est également inscrit dans un axe du projet objectif 2015 de l'académie de Bordeaux, l'objectif « de réduire les inégalités filles/garçons et tous les déterminismes ». Une Lettre du 12 novembre 2009 du Recteur de l'Académie de Bordeaux aux principaux de collèges rappelle quant à elle que « l'égalité des chances

entre les femmes et les hommes est une préoccupation forte de l'Éducation nationale ».

Le principe d'égalité fait donc consensus...
En théorie.

Une monographie, conduite dans un établissement scolaire rural (Ayrat, 2009), montrait que 80 % des élèves punis étaient des garçons : il fallait interroger cette asymétrie sexuée à plus large échelle pour la valider ou l'infirmier. Pour cela, une première enquête quantitative a consisté à analyser les registres de sanction de cinq établissements aux profils socioscolaires et socioculturels très différents.

L'ENQUÊTE

CARACTÉRISTIQUES SOCIOSCOLAIRES DES CINQ COLLÈGES DE GIRONDE ÉTUDIÉS

- 1er collège : situé en centre-ville, haut niveau de réussite scolaire, favorisé,
- 2è collège : péri urbain, de la communauté urbaine de Bordeaux, plutôt favorisé,
- 3è collège : petit collège rural sans problème particulier,
- 4è collège : collège urbain accueillant 60% d'élèves issus de l'immigration, mauvais climat d'établissement,
- 5è collège : semi-rural, en ZEP, avec la particularité d'accueillir environ 20 % d'élèves provenant de villages du Maroc.

L'enquête corrobore l'aspect massif de l'asymétrie sexuée : 75,7% à 84,2% des élèves sanctionnés (tous motifs confondus) sont des garçons (taux moyen 79,9%). Ces derniers représentent également 78,4% à 90,9% des élèves sanctionnés pour indiscipline ou insolence (taux moyen 83%) et 83,3% à 96,1% des élèves sanctionnés pour « atteinte aux biens et aux personnes » (taux moyen 91,7%). Plus les transgressions sont graves, notamment dans le domaine des rapports sociaux (indiscipline, insolence, atteinte aux biens et aux personnes), plus elles sont le fait des garçons.

L'élargissement de la recherche à d'autres collègues permet de constater l'influence plus ou moins importante de certaines variables sur l'écart sexué : tout d'abord, plus l'établissement cumule les facteurs socioscolaires défavorables, plus le décalage a tendance à se creuser. Si l'incidence du facteur « retard scolaire » semble nulle ou peu significative sur la probabilité d'être puni.e, dans les établissements favorisés et/ou présentant un climat scolaire agréable, elle est plus importante dans les établissements défavorisés, pour les garçons comme pour les filles. La variable « famille défavorisée » ne semble avoir d'incidence que dans un seul établissement (collège rural classé ZEP) et ce pour les deux sexes.

La variable genre demeure bien la variable centrale de la probabilité de se faire punir à l'école. Or, la sanction scolaire n'est jamais véritablement interrogée à la lumière des rapports sociaux de sexe.

UNE ASYMÉTRIE SEXUÉE LÉGITIMÉE PAR LE DISCOURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Trois types de discours, de la part de la communauté éducative justifient généralement cette asymétrie sexuée. Le premier fait référence à la biologie. Les hormones, la testostérone, les gènes seraient responsables pour une large part de comportements sujets à sanctions chez les garçons. Le second type de discours consiste à relativiser la variable sexe par rapport à d'autres variables tel le milieu socioculturel d'origine ou le retard scolaire. Enfin, un troisième type d'argumentaire consiste à contester les chiffres avancés, avec un jugement de valeur généralement négatif porté sur les conduites

féminines : il y aurait « de plus en plus » de filles violentes mais leur propension à faire tout « en douce » rendrait leurs actes moins visibles : elles seraient ainsi moins sanctionnées que les garçons.

Autant une certaine violence est admise chez les garçons (et même encouragée car considérée comme un signe de virilité et de bonne santé psychique), autant le même type de conduite chez des filles est immédiatement « pathologisé », car jugé aberrant (les filles violentes sont qualifiées d'« hystériques »), allant à l'encontre des « attentes » liées à leur genre et suscite, de la part des hommes comme des femmes, des discours empreints de stéréotypes.

LA SANCTION SCOLAIRE EN FRANCE : POINTS DE REPÈRE

Le système disciplinaire et punitif français concerne les différents interdits scolaires et les règlements et les méthodes employées pour les faire respecter. Avant d'analyser plus finement les ressorts de l'asymétrie sexuée massive de la sanction, quelques jalons méritent d'être posés sur cette notion de sanction dans le système éducatif français, tant dans ses finalités que dans sa traduction concrète.

Quelques concepts

Premièrement, la sanction pose la question de sa propre justification : elle s'accompagne de discours de légitimation qui témoignent de l'évolution des concepts d'éducation, d'enfance et d'adolescence. Actuellement, l'école est considérée comme un territoire de droit commun et on lui demande de faire une lecture juridique des faits d'indiscipline : ainsi la sanction est-elle censée respecter les quatre grands principes du droit pénal (proportionnalité, légalité, individualisation, contradictoire).

Deuxièmement, elle pose la question de la transgression, donc de la déviance par rapport à une norme, norme relative selon les contextes et les personnes (le seuil de tolérance varie considérablement d'un pays à l'autre, d'un collège à l'autre, d'un enseignant à l'autre et le flou qui existe entre la loi et son interprétation, puis son application, génère des tensions fortes dans les interactions entre les élèves, les adultes et l'institution). Troisièmement, elle pose donc la

question du pouvoir. L'attribution d'une sanction est un dispositif ritualisé, organisé à la fois pour la désignation du contrevenant et pour la mise en scène de la hiérarchie des pouvoirs (Foucault, 1975). Ce dispositif est renforcé par l'appareil d'écriture qui l'accompagne (avertissements officiels, registre des sanctions, comptes rendus de conseils de discipline, etc.).

Différents types de sanction

Au sein du niveau secondaire, on distingue les punitions scolaires, qui sont des mesures d'ordre intérieur comme du travail supplémentaire, pouvant a priori être données par n'importe quel adulte de l'établissement (ce qui dans la pratique, reste rarement le cas) et les sanctions disciplinaires, comme l'avertissement ou l'exclusion, que seul le chef d'établissement est habilité à délivrer.

La dimension éducative de la sanction

L'appareil disciplinaire est sous-tendu par des idéaux éducatifs : la volonté affichée de faire entrer les élèves dans les normes scolaires au moyen de pressions répétées et de participer à la formation de futurs citoyens. La circulaire promulguée par Claude Allègre en juillet 2000⁽¹⁾ dans le cadre de la lutte contre la violence à l'école, fixe une échelle de punitions et de sanctions et prévoit notamment que la sanction éducative devienne un moment dynamique de la relation pédagogique : elle doit enseigner quelque chose à l'élève, l'aider à « grandir », à « s'élever ». La sanction est censée rappeler le sens et l'utilité de la loi, et se doit en retour de respecter les grands principes du droit pénal⁽²⁾.

Dans la pratique, le respect de ces principes fluctue considérablement d'un établissement à l'autre. Un élève, avant d'être gravement sanctionné, doit avoir la possibilité d'être écouté, entendu, voir défendu devant le conseil de discipline. Bien souvent, l'élève et sa famille se retrouvent devant un simulacre de tribunal, démunis face à des enseignants qui ignorent eux-mêmes, la plupart du temps, le règlement intérieur, et ne sont pas formés à ce genre de procédure.

Comment expliquer une telle asymétrie sexuée ? Pourquoi n'alarme-t-elle pas les équipes éducatives alors que les effets négatifs des punitions données de manière excessive sont démontrés depuis

longtemps ? Il faut dire que les recherches sur les disparités de sexe à l'École restent souvent centrées sur les apprentissages, la réussite scolaire et l'orientation. L'appareil punitif reste un domaine inexploré à la lumière du genre et la surreprésentation des garçons punis apparaît comme un impensé. Afin de mettre à jour les processus par lesquels on parvient à cette asymétrie et au peu de cas qu'on en fait, c'est-à-dire le pourquoi et le comment des choses, l'auteure a complété ses travaux par une enquête compréhensive en analysant des rapports d'incidents et en recueillant la parole des acteurs, élèves et adultes, de la communauté éducative via des questionnaires et entretiens enregistrés.

⁽¹⁾ B.O du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche du 13 juillet 2000.

⁽²⁾ Les principes du droit pénal : individualisation de la sanction (éviter la sanction collective, tous les élèves ne peuvent être responsables d'un fait répréhensible), proportionnalité (adapter la sanction à l'acte commis), contradictoire (toute sanction doit être motivée et expliquée, toutes les parties en cause doivent pouvoir être entendues), légalité (le règlement intérieur doit préciser les sanctions correspondant à telle ou telle transgression).



Du côté des élèves, la sanction, entre consécration d'une virilité sexiste et passage symbolique



UNE INJONCTION À L'HÉTÉROSEXUALITÉ ET À LA VIRILITÉ SEXISTE

Le fait de transgresser, de défier l'autorité et d'être sanctionné procure un sentiment d'excitation, de fierté et de puissance chez les garçons, ainsi que la satisfaction d'accéder à un nouveau statut réputé supérieur : celui de « rebelle populaire ».

La puberté entraîne une sexualisation de toutes les relations et modifie le rapport de l'élève à l'adulte, à la femme, à l'homme, comme aux autres élèves. La construction de l'identité masculine se caractérise par la volonté de se démarquer de tout ce qui est « féminin » ou assimilé au « féminin » - faiblesse, apparence efféminée, homosexualité réelle ou supposée -. La norme des « pairs », l'injonction à l'hétérosexualité et à la virilité, incitent au défi, à la transgression des règles. Elles encouragent les comportements homophobes, sexistes et violents, y compris au sein de la relation pédagogique et éducative, qu'il convient également d'envisager comme une relation sexuée.

De même, l'examen des registres de sanctions, véritables « boîtes noires » des événements qui surviennent au sein d'un établissement scolaire, révèle des violences masculines plus ou moins graves mentionnées par les filles comme par les garçons. Chez les garçons, les toilettes, les vestiaires, les douches, espaces abrités du regard et de la surveillance des adultes, constituent des espaces particulièrement propices à la violence de domination et à l'humiliation sexuelle. 20% des agressions physiques s'y déroulent. La relation pédagogique elle-même n'est pas épargnée : paroles humiliantes et grossières, gestes obscènes, propositions de pratiques sexuelles d'autant plus avilissantes qu'elles s'adressent à des adultes hiérarchiquement supérieurs, femmes ou hommes considérés comme faibles (donc « féminins »), alimentent un nombre non négligeable de punitions masculines.

Le sexisme, l'homophobie (comme le racisme) sont des violences sociales communes. En tant que telles,

elles doivent être analysées sous leurs différentes formes et dans leurs différents champs de fonctionnement parce qu'elles ont des conséquences personnelles, sociales, politiques et institutionnelles considérables et mettent en jeu les fondements même de notre société. Cependant, ces violences sont invisibilisées par l'institution, banalisées puisque la chercheuse n'a trouvé, dans les cinq collèges, que très peu d'écrits recensant ce type de comportement et le sanctionnant par une punition (tout au plus parle-t-on d'« insultes »). Or, relativiser, voire nier leur importance, revient à les favoriser.



LA SANCTION, « MÉDAILLE DE VIRILITÉ »

Au-delà de l'excitation, du sentiment de puissance que peut générer la sanction, un autre avantage, celui de la conquête du public féminin, est évoqué par les élèves interrogés. Le mythe du mauvais garçon, qui défie le professeur, se met en spectacle, montre son potentiel de courage et, métaphoriquement ses attributs sexuels, semble plébiscité par les filles. La sanction prend alors son second sens, celui de « consécration », tel un diplôme qui vient sanctionner la fin des études : c'est une médaille de virilité face aux pairs et aux filles.



LA SANCTION, PASSAGE SYMBOLIQUE

En miroir à un appareil disciplinaire très ritualisé, s'opère une ritualisation des transgressions. La sanction fait d'abord office de rite différenciateur de sexe. Elle est sexuée - les garçons sont punis pour des faits de violence, d'insolence quand les filles sont sanctionnées pour des retards, l'usage d'un téléphone portable en classe... - et sexuante - le fait d'être sanctionné apportant un statut sexué -.

La sanction fait ensuite office de rite fusionnel, consacrant la conformité aux normes de la virilité.

Elle est enfin un rite de passage, signant l'accession à un statut réputé supérieur, l'entrée dans un groupe de garçons dominants. Maurice Godelier parle ainsi des « grands hommes »⁽³⁾ décrivant comment les jeunes Baruya de Papouasie sont soumis à toutes sortes d'épreuves et de sévices, destinés à tester leur aptitude virile à supporter la souffrance. De la même façon, - toutes proportions gardées -, l'épreuve générée par la sanction - la privation de certaines activités, les réprimandes - est compensée par l'avantage d'accéder au statut d'« homme », de se démarquer ainsi hiérarchiquement de tout ce qui est féminin, y compris à l'intérieur de la catégorie garçons.

En effet, le genre, c'est-à-dire, au-delà du sexe biologique, le fait de s'inscrire comme homme ou femme, est un système qui se retrouve à l'intérieur de chaque catégorie de sexe, dans des rapports de pouvoir. Dans les classes non-mixtes, une hiérarchie

se dessine allant des garçons les plus virils, les plus dominants à ceux qui se trouvent déclassés dans la catégorie des sous-hommes, assimilés au féminin. Ce système hiérarchique, bien que se manifestant essentiellement chez les garçons, s'observe également à l'intérieur de la catégorie des filles, même si elles « sont socialisées » à l'obéissance, à la conformité aux normes.

⁽³⁾ Voir à ce sujet « La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée » Maurice Godelier, anthropologue, éd. Flammarion, 2009.

Le fait que la catégorie des garçons soit plurielle, multiple reste une dimension pourtant peu prise en compte, y compris dans les travaux universitaires alors que cette pluralité peut engendrer de grandes souffrances chez les garçons les plus doux, dont personne ne parle et qui sont totalement invisibilisés.

Du côté des professeurs, une relation pédagogique et éducative doublée d'un rapport sexué

DES RAPPORTS PÉDAGOGIQUES BASÉS SUR DES CONFLITS DE VIRILITÉ

L'injonction à la virilité perdure à l'âge adulte, se manifestant ainsi chez certains hommes qui y sont sensibles, tout au long de la vie. Au niveau du corps enseignant, cette autorité masculine se traduit chez des professeurs hommes par l'inscription dans un rapport de force avec l'élève. Ils répondent à la provocation par la provocation et entretiennent le fantasme de la confrontation physique. Ce type de pratique est moins mis en avant par le corps enseignant féminin.

ÉCLAIRAGE

DES DÉMONSTRATIONS DE VIRILITÉ CHEZ LES HOMMES ADULTES AUSSI

Un professeur de technologie raconte qu'un garçon d'une de ses classes de 4ème, grand, costaud, martyrise les autres garçons de sa classe.

Afin de prendre l'ascendant sur ce garçon, l'enseignant lui propose un « jeu », qui en fait s'apparente à une démonstration de force. Le jeu consiste, en s'attrapant les poignets, à faire plier l'autre. L'enseignant est sûr de gagner. Après deux défaites, le garçon abandonne, et par la suite, cesse de persécuter les autres garçons : il a perdu son statut de « petit caïd ».

La méthode, relativement efficace, est tout sauf pédagogique et éducative, puisque elle s'inscrit dans un rapport de virilité et ne fait que conforter l'élève dans ses stéréotypes.

UN RAPPORT HIÉRARCHIQUE RENVERSÉ PAR UN RAPPORT DE GENRE

Les femmes, - assistantes d'éducation, enseignantes -, et les hommes dits les plus faibles, c'est-à-dire dépourvus du supposé capital d'autorité naturelle attribué généralement aux hommes (au sens freudien du terme), sont majoritairement la cible de provocations, insolence, défis. Dans ces cas, le rapport pédagogique et hiérarchique entre l'élève et l'adulte, est renversé par un rapport sexué, où le masculin l'emporte sur le féminin. Le but est de substituer au rapport pédagogique un rapport de genre, et de ramener l'adulte à sa condition « inférieure », de femme, d'homosexuel, d'homme faible.

Conséquence, les femmes recourent davantage au système de sanctions, entérinant un supposé manque d'autorité « naturelle » - l'utilisation de la sanction signant le plus souvent une incapacité à faire obtempérer l'élève autrement -. Les femmes donnent la majorité des sanctions (74,3% alors qu'elles sont environ 63%) à une majorité de garçons (87,9%).

Par contre, pour un homme dépourvu de cette supposée autorité naturelle, il est extrêmement difficile d'avouer des difficultés d'autorité avec des élèves, d'où le choix délibéré, afin de dissimuler ses problèmes, d'éviter de recourir à la sanction. De jeunes vacataires inexpérimentés, sont ainsi souvent rapidement repérés par les garçons, qui n'hésitent pas à chercher cette confrontation virile. Sans une formation préalable pour être en capacité de se positionner, ces jeunes enseignants restent profondément démunis.

DES STANDARDS DE GENRE LÉGITIMÉS

En conclusion on peut affirmer que la plupart des transgressions au collège - excepté les conduites pathologiques, asociales, voire relevant d'une prise en charge judiciaire -, ne relèvent pas de conduites déviantes, ni de comportements inadaptés, mais traduisent des conduites sociales de virilité, d'hyper-socialisation dans le groupe des garçons. La sanction, « médaille de virilité », consécration pour les garçons, renforce ce qu'elle est censée combattre. Ainsi, rites virils et rites punitifs se confortent mutuellement pour construire du sens sexué (qui distingue les hommes des femmes) et sexuant (éduquant les filles et les garçons dans la construction de cette différence).

En enregistrant les standards de genre, les registres de sanction des établissements font apparaître comme universels, naturels les comportements des élèves sanctionnés et les garçons comme une classe dangereuse. Ceci a pour effet de générer, dans certains établissements, une « répression préventive » accrue sur les garçons les plus jeunes, dès la 6ème mais aussi d'invisibiliser les filles et les garçons ne posant pas particulièrement de problèmes. Les garçons transgresseurs, indisciplinés monopolisent l'énergie, l'attention des adultes, des médias, et le stigmate retombe sur les autres. Par effet de réflexivité institutionnelle l'appareil punitif, tel qu'il fonctionne aujourd'hui au collège, s'avère surtout contreproductif puisqu'il renforce les phénomènes qu'il prétend combattre...

UN RAPPORT HIÉRARCHIQUE RENVERSÉ PAR UN RAPPORT DE GENRE

Lors d'une récréation, une assistante d'éducation demande à un élève de ramasser et mettre un papier qu'il a jeté par terre à la poubelle ; l'élève lui demande si « elle a ses règles », faisant référence au lieu commun sexiste selon lequel une femme qui a ses règles est forcément acariâtre, hystérique, de mauvaise humeur. Malgré son statut supérieur, l'assistante d'éducation est ramenée à sa condition biologique de femme, alors que le garçon grimpe dans la hiérarchie de la virilité devant ses pairs.



Un continuum école et loisirs dans la construction des stéréotypes de sexes

Tout comme dans les établissements scolaires, les espaces de loisirs des jeunes sont aussi des lieux qui construisent les identités sexuées, hiérarchisent les sexes, et font apparaître comme naturelles les différences entre les deux sexes. Les garçons sont dominants dans ces lieux (100% de garçons dans les cités stades, 95% dans les skates parcs, près de 80% dans les salles et lieux de répétitions des musiques actuelles).

À partir de ces chiffres rarement explorés sous l'angle du genre, une équipe du laboratoire ADES CNRS de l'Université de Bordeaux (conduite par Yves Raibaud, géographe, maître de conférences) a initié depuis 2005 un travail systématique sur les équipements et espace publics de loisirs des jeunes de l'agglomération de Bordeaux. Celui-ci poursuit trois objectifs : mesurer, à partir de la variable sexe, les inégalités et les discriminations dans les politiques publiques territoriales de la jeunesse, de la culture et des sports ; analyser les politiques publiques à partir de cette même variable ; comparer les pratiques sociales mixtes et non-mixtes, également du point de vue de chaque sexe.

Les résultats de l'étude montrent que l'offre de loisirs subventionnée s'adresse à deux fois plus de garçons que de filles et que les pratiques non mixtes renforcent ces inégalités, avec trois fois plus de pratiques non mixtes masculines (foot, rugby, rock) que de pratiques non mixtes féminines (gym, danse).

Par ailleurs, les filles décrochent massivement des activités de loisir à l'entrée en sixième. Elles désertent les centres d'animation, les maisons de quartier, ne viennent plus ou très peu aux séjours de vacances organisés par les municipalités, et disparaissent peu à peu des espaces publics et de loisirs. Elles deviennent en quelque sorte invisibles, tandis que les garçons envers qui des moyens importants sont consacrés, se trouvent très présents dans ces espaces publics.

La Politique de la ville et l'action publique ont notamment encouragé, dans des quartiers

défavorisés, le développement de manifestations dédiées aux cultures urbaines : musiques amplifiées actuelles, rock, rap, techno, musiques du monde... Dans les festivals de « cultures urbaines », les musiques actuelles sont associées à la danse hip-hop, au graff et aux sports « de rue » (skate, bmx, roller, basket). Là encore, Yves Raibaud met en lumière que ces cultures urbaines sont des pratiques très majoritairement masculines (ce qui n'est pas le cas pour toutes les autres pratiques musicales et sportives amateurs). Ces lieux de culture urbaine fonctionnent comme des « maisons-des-hommes » : une compétition permanente s'y pratique entre hommes, avec pour enjeux la production, la consolidation d'une identité masculine et des privilèges qui y sont attachés.

Ces écarts importants dans l'offre de loisirs, cette spécialisation de lieux masculins sont expliqués, dans les entretiens menés avec les élu(e)s et les responsables de services municipaux par un souci de « canaliser la violence des jeunes dans des activités positives », même si le sexe des jeunes incriminés n'est pas précisé. Mais cette hyper-socialisation des garçons dans les espaces publics, par les loisirs, le sport et les cultures urbaines produit probablement l'effet inverse de celui escompté. À travers un certain nombre d'études de cas menées dans des locaux de répétition et sur des espaces sportifs d'accès libre, Yves Raibaud montre que l'entre-soi masculin encourage le plus souvent les conduites viriles et leurs avatars, le sexisme et l'homophobie.

On pourrait penser que ce continuum école et loisirs dans la construction d'une identité masculine stéréotypée, qui s'exerce dès l'entrée en école maternelle et s'étend sur environ une quinzaine d'années, favorise les garçons. Les recherches menées par Sylvie Ayrat et Yves Raibaud tendent à montrer que l'asymétrie dans la prise en charge des sexes nuit tout autant aux garçons qu'aux filles. Gérer les « garçons difficiles » par la répression systématique (à l'école) ou tenter de canaliser leur violence « naturelle » par des pratiques culturelles sportives sexuées masculines (les loisirs) participe

de façon perverse et bien souvent impensée à la reproduction d'une société hétéro-normative, ou l'hétérosexualité est considérée comme la seule valable, supérieure aux autres et régie par les hommes dominants. Sans chercher à incriminer les masculinités, il est essentiel d'avertir sur les dangers et le caractère potentiellement pathogène de cette construction stéréotypée, qui socialise les garçons dans l'apprentissage de l'agressivité, de la compétition, du refoulement de l'intime, et qui peut déboucher sur des conduites à risque.

ÉCLAIRAGE

QUELQUES CHIFFRES EN FRANCE

- 96,6% de la population pénitentiaire est masculine (Insee chiffres 2010),
- 75% des personnes qui « réussissent » leur suicide sont des hommes (Ministère de la justice).
1 homosexuel sur 4 tente de se suicider,
- 76% des conducteurs qui se tuent en voiture et 94% de ceux qui se tuent en moto sur la route sont des hommes (données Prévention routière 2009),
- 94% des permis retirés en 2006 l'ont été à des hommes,
- Dans 90% des accidents mortels avec alcoolémie illégale, le conducteur est un homme,
- 80% des personnes SDF sont des hommes de 20 à 60 ans (Observatoire statistique des sans-abris, données 2007),
- 80% des personnes accueillies dans les services de toxicomanie sont des hommes.

Quelles alternatives pour lutter contre les inégalités sexuées ?

Quelques alternatives peuvent être proposées pour lutter contre les inégalités sexuées. Elles consistent à :

- œuvrer pour une mixité active dans l'enseignement, la formation professionnelle et les loisirs (ce qui nécessite, pour la mettre en œuvre, de l'intégrer dans les contenus pédagogiques),
- privilégier les groupes de parole, les ateliers philo ou psycho, l'analyse de situations, la formation à la médiation et la gestion de conflits, les pratiques artistiques et littéraires qui valorisent l'expression des émotions, l'écoute, l'empathie, ainsi que les activités qui favorisent l'entraide plutôt que la compétition, l'agressivité ou le défi,
- valoriser les modèles de masculinités positives, non violentes, la sollicitude, l'attention aux autres...

Au-delà, les lieux d'apprentissage éducatifs, les lieux dédiés aux loisirs se doivent de jouer un rôle émancipateur, pour aider les jeunes à sortir des contraintes imposées par les stéréotypes de genre. Ils doivent renforcer l'éducation à la sexualité, à la vie affective, mais aussi à introduire ce qui relève des rapports sociaux de sexe, à travailler sur LES sexualités, pour lutter contre le sexisme, l'homophobie et les rapports de force entre les sexes.

Enfin, la formation des professionnels de l'éducation et de la jeunesse à la problématique du genre fait partie des alternatives. Mais si les colloques scientifiques sur ce sujet sont nombreux, il n'en est pas de même pour les formations. Or, la problématique du genre mériterait d'être intégrée à la formation initiale et continue des enseignants, des animateurs et des éducateurs.

